

MUSIQUE / Modalités de recrutement à la formation DNSPM-DE

PREMIÈRE PHASE // ADMISSIBILITÉ

A - DÉPÔT DE CANDIDATURE AUX AUDITIONS EN LIGNE

Dépôt de votre candidature en ligne sur la plateforme entre le **9 et le 26 juin 2023 inclus** : <https://scolarite.lepontsuperieur.eu/inscription>

Merci de bien consulter les modalités de dépôt en ligne.

B - UNE VIDÉO EN SITUATION DE JEU

La vidéo est à envoyer au plus tard le **26 juin 2023**.

Informations importantes et modalités techniques :

Les moyens techniques/numériques pour la réalisation de la vidéo ne sont pas pris en compte dans l'évaluation. Importation de la vidéo sur YouTube. Faire le choix de ne pas la répertorier.

Pour le titre de votre vidéo : ESTHÉTIQUE* - NOM + prénom (instrument/chant/tessiture)

Ex : MAA - DUPONT Martin (basse)

Dans le descriptif de la vidéo, notez les repères de durée permettant de situer le début des œuvres.

Tutoriel pour la mise en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=xGxA4-yiSEM> En cas de difficulté, contacter Pierrick Hernandez / phernandez@lepontsuperieur.eu

*TRAD : musiques traditionnelles, MAA : musiques actuelles amplifiées, CAC : classique à contemporain, CHLY : chant lyrique

Comment transmettre votre vidéo ?

Au moment de la saisie de votre dossier de candidature en ligne, vous devrez télécharger la fiche intitulée « Fiche lien vidéo pour l'épreuve d'admissibilité ».

Merci de bien la remplir et d'y faire figurer le lien Youtube vers votre vidéo.

POUR LES CLASSIQUES À CONTEMPORAINS (CAC) :

Votre vidéo (8 minutes minimum – 10 minutes maximum) devra débuter par une courte présentation : vous y énoncerez de manière distincte, face caméra, votre nom, votre instrument et les œuvres ou extraits d'œuvres que vous interpréterez, dans l'ordre de diffusion. En cas de coupure (dans un concerto par exemple), merci de préciser clairement le numéro de mesure auquel vous vous arrêterez.

Le cadrage de votre enregistrement vidéo devra permettre à tout moment de voir votre visage et vos deux mains (privilégiez un plan unique, suffisamment large et sans montage)

Votre prestation devra obligatoirement comporter au moins deux œuvres de langage ou d'époques différents.

L'inclusion dans votre prestation d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre de langage contemporain sera appréciée.

Pour les instruments monodiques, il est fortement conseillé d'inclure dans votre programme au moins une œuvre pour instrument seul.

POUR LES CHANTEUSES ET CHANTEURS LYRIQUES (CHLY) :

Votre vidéo (8 minutes minimum – 10 minutes maximum) devra débuter par une courte présentation : vous y énoncerez de manière distincte, face caméra, votre nom, votre tessiture et les œuvres ou extraits d'œuvres que vous interpréterez, dans l'ordre de diffusion.

Merci de privilégier la présentation d'œuvres vocales d'époques et de formes différentes (oratorio, opéra, lied/mélodie) avec l'obligation du français et de l'italien et au moins d'une autre langue de votre choix.

POUR LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) :

Votre vidéo (8 minutes minimum – 10 minutes maximum) devra débuter par une courte présentation : vous y énoncerez de manière distincte, face caméra, votre nom et les morceaux ou extraits de morceaux que vous interpréterez, dans l'ordre de diffusion.

Votre prestation instrumentale et/ou vocale pourra être individuelle ou en groupe.

POUR LES MUSIQUES TRADITIONNELLES (TRAD) :

Votre vidéo (10 minutes maximum) devra être accompagnée d'un document (format PDF) présentant votre aire culturelle et votre répertoire.

Le cadrage de votre enregistrement vidéo devra être en plan suffisamment large

Votre prestation devra être représentative de votre pratique artistique actuelle. Il doit obligatoirement comporter au moins deux pièces différentes dont une à danser.

RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ PAR MAIL : 28 juin 2023

DEUXIÈME PHASE // ADMISSION

A - ÉPREUVES ÉCRITES À DISTANCE

L'épreuve écrite sera à réaliser à distance entre le **28 et 30 juin 2023**. Les sujets d'épreuves vous seront envoyés par mail le mercredi 28 juin, en même temps que votre convocation aux épreuves instrumentales. Vos productions écrites seront à renvoyer par mail au format PDF au plus tard le 30 juin à 23h59.

POUR LES CLASSIQUES À CONTEMPORAINS (CAC) :

- Commentaire écrit d'un texte : après la lecture d'un texte philosophique ou littéraire de 15 lignes, traitant d'un sujet artistique de portée générale, vous aurez à en faire une courte synthèse, puis à répondre à des questions sur le sujet musical abordé

- Analyse sur partition et commentaire d'écoute

POUR LES CHANTEUSES ET CHANTEURS LYRIQUES (CHLY) :

- Commentaire écrit d'un texte : après la lecture d'un texte de 15 lignes, vous aurez à en faire une courte synthèse et à répondre à des questions portant sur le sujet musical abordé

- Analyse sur partition et commentaire d'écoute

POUR LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) :

- Commentaire écrit d'un texte : après la lecture d'un texte de 15 lignes, vous aurez à en faire une courte synthèse et à répondre à des questions portant sur le sujet musical abordé

- Analyse/commentaire d'écoute : 6 extraits de styles et genres différents feront l'objet d'une écoute et d'un commentaire

POUR LES MUSIQUES TRADITIONNELLES (MT) :

- Commentaire écrit d'un texte : après la lecture d'un texte philosophique ou littéraire de 15 lignes, traitant d'un sujet artistique de portée générale, vous aurez à en faire une courte synthèse, puis à répondre à des questions sur le sujet musical abordé

- Commentaire d'écoute et analyse d'extraits sonores et vidéo

B - ÉPREUVES INSTRUMENTALES/VOCALES EN PRÉSENTIEL

Les épreuves instrumentales/vocales auront lieu en présentiel (sur le site de Rennes) le **mercredi 5 juillet 2023**.

POUR LES CLASSIQUES À CONTEMPORAINS (CAC) :

- Épreuve individuelle : présentation du programme de 10 minutes composé d'œuvres de styles différents qui aura été transmis au moment du dépôt de la candidature.

- Réappropriation collective : les candidat.es sont regroupé.es en ensemble de plusieurs musiciens et musiciennes et préparent en loge une courte pièce. Ce travail est restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.

POUR LES CHANTEUSES ET CHANTEURS LYRIQUES (CHLY) :

- Épreuve individuelle : présentation du programme de 10 minutes composé d'œuvres de styles différents qui aura été transmis au moment du dépôt de la candidature.

- Réappropriation collective : les candidat.es sont regroupé.es en ensemble de plusieurs chanteurs et chanteuses et préparent en loge une courte pièce. Ce travail est restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.

POUR LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) :

- Épreuve individuelle : prestation musicale de 10 min (instrumentale et/ou vocale) avec un programme libre (le candidat ou la candidate se présente en solo ou avec son groupe habituel (maximum 5 personnes).
- Réappropriation collective : un extrait de score avec support écrit et/ou audio permettant de constater l'adaptabilité musicale en groupe de 3 ou 4 candidat.es.

POUR LES MUSIQUES TRADITIONNELLES (TRAD) :

- Épreuve individuelle : présentation d'un programme de 10 minutes comportant au moins une pièce qui N'EST PAS à danser. Le programme doit illustrer votre affiliation à l'aire ou aux aires culturelles défendues.
- Réappropriation collective : les candidat.es sont regroupé.es en ensemble de plusieurs musicien.nes et préparent en loge une courte pièce. Ce travail est restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.

C - ENTRETIEN EN PRÉSENTIEL

L'entretien avec un jury se déroulera le même jour que les épreuves instrumentales/vocales le **mercredi 5 juillet 2023**.

Cet entretien avec le jury portera sur les motivations, le parcours et le projet des candidat.es (15 minutes).

RÉSULTATS D'ADMISSION : **vendredi 7 juillet 2023**.

